

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022

Étaient présents :

- **Enseignants** : Mmes Atigui, Bédel, Martinot, Mauborgne et Renard.
Mr Mauborgne.
- **Élus** : Mme Kubiak.
MM Lagües-Baget, Martinez et Rémond.
- **Représentants de parents** : Mmes Boyer, Dewancker, Dubar, Houdeville, Moynier, Rémond et Saint-Marc.

Était excusés :

- **Mme l'inspectrice de l'Éducation Nationale** : Mme Thiébaud- Philips
- **Élus** : Mr Holvoët
- **Représentants de parents** : Mmes Biotteau, Champmartin, Diot, Motté et Poisson

Début de la séance à 18h35

Secrétaire de séance : Mme Rémond

1) Vote pour un conseil d'école commun.

Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

Vote conseil d'écoles commun

Avant de débiter ce conseil, la présidente demande si tout le monde est d'accord pour regrouper en un seul, les conseils d'école de la maternelle et des élémentaires du RPI.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et ce pour les 3 conseils de l'année 2022-2023.

Présentation des divers membres du conseil d'école

Tour de table des personnes présentes.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année les élections ont eu lieu le vendredi 07 octobre 2022.

Une seule liste candidate donc peu d'enjeux et peu de participation.

Les représentants de parents élus sont:

Andrezel (58% de participation): Mmes Dubar et Houdeville (titulaires) et Mmes Diot et Motté (suppléantes)

Champeaux élémentaire (33% de participation): Mme Boyer (titulaire) et Mme Champmartin (suppléante)

Saint Méry (47% de participation) : Mme Rémond (titulaire) et Mme Dewancker (suppléante)

Champeaux maternelle (54% de participation) : Mmes Moynier et Poisson (titulaires) et Mmes Biotteau et Saint-Marc (suppléantes)

Périodicité de réunion du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an :

- Une première fois après les élections des représentants des parents d'élèves
- Une seconde fois au 2nd trimestre
- Une dernière fois au 3^{ème} trimestre

2) Organisation pédagogique des écoles

Les classes

Les différentes classes sont réparties comme suit sur les trois communes :

- ANDREZEL : 2 classes, 1 GS et 1 CP/ CE1
- CHAMPEAUX : 2 classes de maternelle 2 PS/ MS ; 1 classe CE1/ CE2
- SAINT-MÉRY : 1 classe de CM1/CM2

Les effectifs

Les écoles ont un effectif total de **123 élèves**.

En maternelle

PS/ MS	10+11	21
PS/ MS	10 +12	22
GS	17	17

En élémentaire

CP/ CE1	12+8	20
CE1/ CE2	5+15	20
CM1/ CM2	12+11	23

Total : **60 élèves**

Total : **63 élèves**

3) Vote et approbation du règlement intérieur de l'école ; Présentation de la charte de la laïcité et de la charte internet

Le règlement intérieur

Le règlement ayant été transmis avec les convocations du conseil d'école, Mme la Directrice demande si des questions subsistent et se permet d'insister sur plusieurs points :

- Petite modification (phrase en gras)

*En application de l'[article L. 131-8](#) du code de l'Education, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur d'école les motifs de cette absence ; celui-ci vérifie la légitimité du motif invoqué au regard des indications de ce même article. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, **absence temporaire des personnes responsables dans le cadre du travail lorsque les enfants les suivent**. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation.*

- Rappels
- En cas de retard des parents à la sortie des écoles, les enfants montent dans le bus pour être déposés à la garderie.
- Il est nécessaire de prévenir l'école en cas d'absence de l'enfant (soit par mail, via Klassly, ou par téléphone)

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. Il sera envoyé par mail aux familles qui en retour devront signer un accusé de réception dans le cahier rouge des enfants.

Les chartes de laïcité et internet

Ces deux chartes seront transmises aux familles et devront être signées par les parents et les enfants après lecture.

4) Sécurité et Hygiène

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- chaque établissement scolaire doit réaliser plusieurs exercices de sécurité (incendie, mise à l'abri ou confinement et attentat/intrusion).

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Dans les académies en Vigipirate Alerte Attentat, ce qui est le cas en Seine-et-Marne, le stationnement des véhicules est interdit aux abords de l'établissement.

PPMS

3 exercices Incendie doivent être réalisés :

- Le 1^{er} exercice a été réalisé et les enfants étaient prévenus qu'il s'agissait d'un exercice.
- Le 2nd sera réalisé plus tard dans l'année et seulement les enseignants seront mis au courant qu'il s'agit d'un exercice.
- Lors du 3^{ème} exercice, seule la directrice sera prévenue.

1 exercice attentat/intrusion qui sera effectué courant novembre, les enfants et les parents seront prévenus.

Un scénario sera fourni par l'inspection pour mettre en place cet exercice et sera le même au niveau national.

Les PPMS attentat et risque majeurs ont été mis à jour dans chaque école et transmis à l'inspection pour approbation.

DUERP

Les DUERP sont mis à jour lors des dates anniversaires avec les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

S'en suit la rédaction de fiches relevant les anomalies constatées, fiches qui sont communiquées aux maires et au président du RPI et rangées dans un classeur.

5) Présentation des axes du projet d'école

Un nouveau projet d'école a été validé en juin 2022 pour la maternelle et l'élémentaire et pour une durée de 3 ans :

En élémentaire

AXE 1 -Le développement durable (continuité des actions mises en place.)

AXE 2- Le calcul et la résolution de problèmes

AXE 3 - L'étude de la langue au service de la production d'écrits

AXE 4- Éducation physique et sportive au sein de la santé.

En maternelle

AXE 1 -Le développement durable (continuité des actions mises en place.)

AXE 2-Résolution de problèmes de plus en plus complexes

AXE 3 -Viser la réussite de tous les élèves dans les différents langages pour penser et communiquer.

AXE 4- Éducation physique et sportive au sein de la santé.

6) Vie des écoles

Un projet annuel commun à toutes les classes du RPI : « le voyage dans le temps. »

Les intitulés peuvent un peu différer selon les niveaux des classes.

Période 1 : au temps des dinosaures

Période 2 : au temps des hommes préhistoriques

Période 3 : au temps des Egyptiens, Gaulois et Romains.

Période 4 : au temps des chevaliers et des rois.

Période 5 : au temps des inventeurs.

En Maternelle

À la rentrée : Présence d'une stagiaire en CAP petite enfance pour une durée de 3 semaines qui se partage la semaine entre les 2 classes de petits-moyens. Elle est associée aux activités de l'école concourant directement à l'action pédagogique, participe au lever des élèves de PS après la sieste, ainsi qu'au ménage après la classe.

23/09 : Opération nationale « nettoyons la nature » avec la participation des élèves de MS sur Champeaux et de GS sur Andrezel.

04/10 : Photographe.

21/10 : Journée déguisée pour tous les élèves du RPI.

En Élémentaire :

Piscine : Jusqu'à Noël, les CM1/CM2 se rendent à la piscine de Grandpuits les lundis et jeudis matin. Les CE1/CE2 y vont quant à eux le jeudi après-midi.

23/10 : Matinée « nettoyons la Nature ». Les élèves de CP ont fait le tour de leur village et les CE1/CE2/CM1/CM2 se sont rendus de Champeaux à Saint-Méry pour ramasser les déchets. Ils y ont retrouvé une classe de Bombon. Poids des déchets ramassés : 53 kg

04/10 : Photographe

15/11 : Intervention des musiciens des concerts de poche dans les 3 écoles en amont d'un concert qu'ils donneront le 29 novembre à la Campélienne.

24/11 : Intervention de la gendarmerie dans la classe des CM1/CM2 sur les dangers de l'internet.

Vacances apprenantes : Les matinées sont consacrées au soutien sur les compétences de base en français et en mathématiques et les après-midis à des activités d'arts visuels, de sciences ou sportives. Le dispositif est ouvert à tous les enfants mais en priorité aux enfants en difficultés. En octobre, il y a eu 23 élèves du CE1 au CM2. Le thème proposé était : les monuments de Paris. Les élèves ont participé à une sortie à Paris avec une promenade en bateau sur la Seine. Ils ont adoré malgré une météo bien humide.

À VENIR :

Marché de Noël : Vendredi 9/12 à la Mairie de Champeaux après l'école en partenariat avec la Récré des 3 Villages.

Spectacle de Noël : Offert par la Récré des 3 Villages et la commune de Champeaux

Lundi 12/12 : les classes de maternelle **Mardi 13 /12** : les classes des écoles élémentaires.

7) Activités périscolaires.

La cantine, l'étude et la garderie sont gérées par le RPI.

Environ une vingtaine d'enfants sont accueillis le matin à la garderie et une douzaine le soir.

À l'étude, il y a une moyenne de 18 élèves.

Pour la cantine, une centaine de repas sont servis chaque jour.

Rappel des horaires :

→ Garderie : entre 7h00 et 8h30 et entre 16h45 et 18h30

→ Étude : de 16h30 à 18h30 avec une récupération possible des enfants dès 18h15

8) Coopérative.

En maternelle

4048€ au 31/10/22

En élémentaire

1504€ au 31/10/22

9) Travaux.

ST MERY

La directrice demande la réparation d'un robinet à faible débit dans ses WC, un remplacement de néons dans les toilettes, le changement des piles de la sonnette et la réparation de la serrure de la porte de la cour.

ANDREZEL

La directrice remercie le Maire pour les travaux (peintures de la salle de classe de Mme Martinot, de la salle informatique et remplacement des radiateurs dans la classe de Mme Mauborgne) qui ont eu lieu cet été à l'école et le RPI pour la fourniture d'un ordinateur portable.

Elle demande la possibilité d'un raccordement à la fibre pour faciliter l'accès à internet.

Les petits travaux sont vus directement avec le Maire.

MATERNELLE

La directrice signale des problèmes de radiateurs qui chauffent trop et qui ne sont pas réglables d'où une chaleur excessive.

CHAMPEAUX

La directrice remercie le Maire pour l'installation de l'alarme incendie.
Les petits travaux sont vus directement avec le Maire.

10) Questions des représentants des parents d'élèves.

- *Qu'en est-il du projet de classe cirque qui avait dû être annulé en 2020 ?*

Aucune date n'a été proposée malgré les relances de l'équipe enseignante.

- *Qu'en est-il de l'argent récolté pour ce projet ?*

Les écoles élémentaires n'ont rien récolté (années COVID), seule la maternelle avait fait un marché de Noël. Les chèques déjà encaissés ont été remboursés aux familles.

L'équipe enseignante souhaiterait relancer un projet de voyage, une classe découverte de trois jours au Puy du Fou (en rapport avec le thème du voyage dans le temps) mais au vu des coûts d'hébergement et de transport cela ne semble pas envisageable.

- *Concernant la piscine, ne pourrait-on pas revoir l'organisation notamment pour les classes qui ont deux créneaux dans la semaine ? Ne pourrait-on pas regrouper les deux créneaux afin d'éviter aux enfants des trajets en bus chronophages ?*

L'équipe enseignante est consciente de cette problématique mais n'est pas décisionnaire. L'information a été remontée.

- *Des rendez-vous individuels parents/enseignants pourraient-ils avoir lieu plus régulièrement, notamment lors de la remise des livrets ou bien des résultats des évaluations repères ?*

Aucun rendez-vous n'est refusé par l'équipe enseignante, elle est à l'écoute et disponible pour tous les parents qui voudraient les rencontrer. Néanmoins, en ce début d'année les rendez-vous pour les enfants les plus en difficultés sont priorités.

- *Des interventions sont-elles prévues en novembre en lien avec la journée du harcèlement et du climat scolaire ?*

Aucune intervention spécifique prévue au mois de novembre pour ce sujet. Le terme de « harcèlement » a déjà été expliqué en classe lors de la rédaction des règles de vie et les problèmes sont réglés au cas par cas quand le besoin s'en fait ressentir.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 28 mars à 18h30 à l'école élémentaire de Champeaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la présidente clôt le conseil d'école à 19h30

La secrétaire, Mme Aude Rémond

La directrice, Mme Isabelle Bédel

